

Urville-Nacqueville, commune déléguée de la HAGUE

Autorisation d'occupation temporaire

Nom et adresse officiels de l'organisme :

**Commune de La Hague, 8 rue des Tohagues – BP 217 Beaumont-Hague 50442 LA
HAGUE Cedex**

Renseignements techniques : M. Jackie SADOT 06.02.72.55.26

**Renseignements administratifs : Mairie déléguée d'Urville-Nacqueville
02.33.03.57.02**

Objet du contrat : autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour exploiter le camping les Dunes et ses équipements situés route du Fort à Urville-Nacqueville 50460 La Hague

Durée de l'AOT non constitutive de droits réels : du 01/03/2019 Au 29/02/2024.

Superficie totale du camping: 22 291 m² dont 396 m² de surface bâtie (115 emplacements.

L'équipement bénéficie d'un classement 3 étoiles TOURISME depuis le 16 août 2017.

Description complète de cette opération en annexe au dossier de consultation.

Redevance :

La présente location sera consentie moyennant un loyer annuel de 15 000 euros HT et hors charges. Le loyer sera payé le 1^{er} de chaque mois, en 12 termes égaux, à la perception de Beaumont-Hague suite à émission d'un titre administratif par le bailleur.

Le titulaire de l'autorisation sera désigné au vue des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres : le 31 janvier 2019 à 17h00

Modalités de remise : selon article 5 du règlement de consultation

Retrait du dossier de consultation :

- **au secrétariat de la commune déléguée d'Urville-Nacqueville, 600 Place de l'Ancien Village Normand aux horaires d'ouverture des bureaux :** les lundis, mardis, mercredi, vendredi de 8h30 à 11h30 et 14h00 à 17h30, le jeudi de 14h00 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 11h00.
- **Sur www.lahague.com**

Date de Publication : 21 décembre 2018